



Déclaration islamique sur la diversité culturelle

*(adoptée par la 4^{ème} Conférence
islamique des Ministres de la Culture)*

Alger – Décembre 2004

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Introduction

- 1- En ce début de millénaire, le monde est en proie à de profondes mutations qui se succèdent à une cadence effrénée. De cet incessant bouillonnement naissent des périls dont l'ampleur grandissante compromet dangereusement la stabilité des sociétés humaines, la paix et la sécurité internationales. Cela est le pur produit d'une mondialisation déferlante, qui a la particularité de vouloir imposer aux pays des modèles de pensée politique et des paradigmes culturels à vocation hégémoniste, où la force balaie sans ménagement le droit à la différence et pénalise lourdement l'interdépendance entre les peuples et l'interaction des cultures et des civilisations. A l'heure où les Nations unies et les organisations internationales, comme l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture –ISESCO- appellent de leurs vœux l'ouverture d'un dialogue des cultures et des religions comme alternative à une logique de violence et d'exclusion, les tenants d'une mondialisation forcenée ravivent les facteurs de tension et entament par un travail de sape la culture du dialogue et de l'entente mutuelle, foulant aux pieds le droit et les traités internationaux, où particularismes culturels et civilisationnels des peuples et des nations sont pourtant reconnus aux individus et aux communautés.
- 2- Aujourd'hui plus que jamais, un sentiment de plus en plus fort se cristallise autour de la nécessité d'un dialogue entre les peuples et les cultures, qui soit dédié à la réalisation des finalités suprêmes du genre humain. Mais dans un monde constamment fluctuant, il ne peut être question d'une coopération fructueuse ou d'un dialogue réel entre les cultures et les civilisations sans une reconnaissance solennelle du principe de la diversité culturelle. Dans le même ordre d'idée, il devient impératif de promouvoir un modèle d'éducation axé sur le dialogue et le respect de la diversité culturelle, une diversité qui se veut une passerelle incontournable pour une coexistence pacifique entre les hommes et un avenir commun empreint de quiétude et de sérénité.
- 3- Toutes les civilisations ont en partage des valeurs aussi nobles que la fraternité, la justice et la tolérance. Pièces maîtresses d'un héritage culturel universel qui doit servir de catalyseur à l'ouverture d'un dialogue réel entre les cultures et les civilisations, elles ont besoin d'un ancrage profond dans les esprits et les consciences. Pour cela, il devient nécessaire de bien définir les conditions de ce dialogue, de déterminer ses objectifs et sa méthodologie et d'identifier les parties susceptibles de le mettre en œuvre. Il est également question de faire de ce dialogue une règle immuable de la politique internationale et un moyen efficace pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde.

- 4- L'humanité aspire à sortir de la spirale de conflits ravageurs qui la dépouillent de ses ressources en apaisant les tensions qui donnent lieu à des situations de fait accompli dommageables à la communauté internationale. Cette situation éminemment périlleuse peut donner lieu aux scénarios les plus alarmants et constitue une réelle menace pour la civilisation humaine contemporaine. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir la poussée d'extrémismes les plus intolérants et les plus hostiles à l'esprit de justice et de paix, mais aussi à la stabilité des peuples. La réponse la plus adéquate à cet état de choses serait de s'investir dans une œuvre de promotion du dialogue des civilisations qui, fort de sa portée universelle, accapare en permanence l'attention de l'intelligentsia mondiale. Devenu une option stratégique pour une humanité désireuse de construire un monde nouveau, ce dialogue est porteur de larges espérances. Désormais, les acquis de la civilisation humaine ne sont plus l'apanage exclusif des grandes nations, mais une somme d'atouts qui forment un patrimoine de toute l'humanité.
- 5- En dépit de ses multiples bienfaits, la mondialisation pose un défi de taille pour ce patrimoine universel, dont la protection nécessite un renforcement de la solidarité entre les peuples et une action centrée sur la protection de la diversité culturelle. Une approche basée sur le dialogue, qui vise à faire prendre conscience des valeurs communes aux peuples, devient alors une condition sine qua non pour atteindre les objectifs escomptés. Dans la même veine, il devient nécessaire de vulgariser ces valeurs sur une large échelle à travers la mobilisation de toutes les forces vives comme les gouvernements, les organisations et les structures de la société civile dans le monde islamique, et la capitalisation du savoir-faire cumulé en la matière chez des organisations internationales et régionales comme l'ISESCO. Pour porter ses fruits, ce programme d'action globale doit s'inspirer des termes de référence suivants :
- ◆ les Résolutions des Nations unies relatives au dialogue des civilisations et à la diversité culturelle, ainsi que les chartes, les déclarations et les conventions internationales y afférentes, en tête desquelles la Déclaration internationale sur la diversité culturelle, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2001, et dans laquelle les gouvernements, le système des Nations unies et les organisations non gouvernementales concernées sont appelés à mettre au point et réaliser des programmes culturels, éducatifs et sociaux adéquats afin de promouvoir le dialogue des civilisations.
 - ◆ la Déclaration de Téhéran, adoptée par la huitième session de la Conférence islamique au Sommet en décembre 1997, et qui souligne que la civilisation islamique a de tout temps opté pour la coexistence

pacifique, la coopération et l'entente mutuelle entre les civilisations, mais aussi pour le dialogue constructif entre les religions, tout en mettant l'accent sur la nécessité de favoriser une entente et une interaction entre les cultures, conformément aux enseignements de l'islam qui prêche la tolérance, la justice et la paix.

- ◆ La Résolution de la neuvième session de la Conférence du Sommet islamique tenue en 2000 à Doha, notamment l'hommage qui y a été rendu à Son Excellence Mohamed Khetami, Président de la République islamique d'Iran, président du huitième sommet islamique, pour l'initiative louable qu'il a prise d'appeler à l'ouverture d'un dialogue des civilisations, en accord avec les attentes de la Oumma islamique qui croit en les vertus de la tolérance et de l'ouverture.
- ◆ Les appels, les déclarations et les communiqués rendus lors des colloques internationaux tenus par l'ISESCO dans le cadre de ses plans d'action, en coopération avec les organisations régionales et internationales, au sujet du dialogue des cultures, des civilisations et des religions, autant de rencontres qui soulignent le rôle dont ce dialogue pourrait s'acquitter afin de faire prendre conscience de l'importance des valeurs communes aux peuples et de leur entente mutuelle.
- ◆ Les objectifs de la Stratégie culturelle pour le Monde islamique, adoptée par le sixième sommet islamique en 1991, à Dakar, et par la 4^{ème} Conférence islamique des Ministres de la Culture, dans sa version amendée, en 2004, à Alger et qui mettent l'accent sur le respect de la diversité culturelle, la promotion des supports d'un dialogue des civilisations et des cultures empreint de tolérance, de coexistence, de justice, de paix et de respect mutuel entre les civilisations, les cultures, les ethnies et les races.

Pour toutes ces considérations :

Les Etats membres participant à la 4^{ème} Conférence islamique des Ministres de la Culture adoptent les principes et les objectifs spécifiés dans la présente Déclaration, exprimant ainsi la volonté commune des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique de s'associer au reste de la communauté internationale dans l'action visant à jeter les bases solides d'un dialogue des civilisations, à consacrer ses valeurs et à définir des méthodologies et des moyens pratiques pour sa mise en œuvre. Ils font également part de leur pleine disposition à se joindre à l'œuvre de conceptualisation de ce dialogue par la définition de principes universels à forte charge humaniste et la capitalisation des valeurs intrinsèques de la religion islamique.

Les principes et les objectifs :

Article 1 : Caractéristiques de la diversité culturelle et du dialogue des civilisations

Jamais les civilisations et les cultures n'ont été sollicitées plus qu'en ce moment pour s'engager dans un dialogue permanent, mieux coexister dans un climat de paix et s'enrichir mutuellement, tout en veillant à éliminer toute source de tension et toute velléité de jugement dépréciatif les unes par rapport aux autres. Cela passe par une série d'apports mutuels qui s'opèrent dans le respect total des principes et des valeurs universels comme l'amour, la fraternité, la tolérance, le respect mutuel, la solidarité et la justice. Ce sont là autant de communs dénominateurs à tous les hommes, qu'il convient de consacrer dans les esprits et les consciences. Seul un dialogue réel entre les cultures et les religions peut aider à exalter les vertus de ce patrimoine universel.

Force est de constater qu'il ne peut y avoir de coopération fructueuse ou de dialogue effectif entre les cultures et les civilisations s'il est fait abstraction du principe de la diversité culturelle. En outre, il est à souligner que le soi-disant choc des civilisations est loin d'être une réalité fatidique, tout comme la violence, l'ignorance et la peur de l'Autre. D'ailleurs, Ces notions, si elles existent, procèdent d'une forme particulière d'éducation et de culture qui conditionne les comportements et les réactions des individus. De là, la protection de la diversité culturelle passe nécessairement par le biais du dialogue. Les êtres humains sont censés vivre ensemble en vertu d'une volonté commune et souveraine, indépendamment de leurs croyances et de leurs confessions.

Partant de tout ce qui précède, nous avons le devoir de préserver notre identité culturelle et civilisationnelle tout en nous engageant dans une interaction positive avec les autres cultures et civilisations. Il nous faudra aussi remettre en question notre vision de l'Autre et abandonner les clichés qui entraînent une distorsion de l'image que nous nous faisons des autres peuples, de leurs cultures et de leurs civilisations. Au surplus, un dialogue d'égal à égal entre les peuples appelle une remise en cause de soi-même sans pour autant renier son credo religieux et ses valeurs culturelles. Car, si ces valeurs sont vouées à l'oubli et à l'abandon, nous n'aurons plus la lucidité requise pour assimiler les valeurs intrinsèques de l'Autre. Par ailleurs, tout dialogue interculturel et interreligieux qui ne fait pas siennes des valeurs telles que la tolérance, le respect mutuel, la cohabitation des différentes convictions et optiques culturelles, porte en lui-même les germes de son propre échec.

L'islam est porteur d'un message divin d'essence humaniste. De ce fait, les musulmans estiment que toute hiérarchisation des cultures serait factice, puisque chaque culture est l'expression du génie d'un peuple. Si l'on part de ce principe qui fait de

chaque culture le réceptacle d'une richesse et d'une sagesse propres, il devient nécessaire de décréter les postulats de base suivants :

- ◆ La diversité des cultures et des civilisations est un don de Dieu. En tant que musulmans, nous sommes investis d'une mission universelle qui consiste à enraciner les fondements de la paix mondiale et à envisager une coopération avec toutes les civilisations humaines pour le bien de l'humanité.
- ◆ Chaque culture se distingue par une identité propre et des apports particuliers à la richesse du patrimoine culturel humain. Elle doit, de ce fait, s'associer à l'œuvre de rapprochement des peuples et à faire barrage aux manœuvres tendancieuses qui cherchent à nuire à l'image de l'islam et des musulmans et à porter de fausses accusations contre notre religion tolérante.
- ◆ A priori, il n'existe pas de culture ennemie, et encore moins de nation ennemie, contrairement à ce que peuvent laisser entendre les stéréotypes fallacieux qui brouillent l'image authentique des cultures, des civilisations et des peuples. A cet égard, le besoin se fait sentir de veiller constamment à ce que le meilleur parti soit tiré des bienfaits de la mondialisation et à ce que ses méfaits soient définitivement neutralisés.
- ◆ La diversité culturelle est une richesse qui ne doit pas servir d'alibi pour exciter la haine et le rejet de l'Autre. Tout à l'opposé, cette richesse doit tenir lieu de levier pour le renforcement des affinités, la réduction des divergences et le règlement pacifique des conflits.
- ◆ La somme des représentations culturelles matérielles et immatérielles qui respectent la diversité culturelle sous toutes ses formes, constitue un patrimoine commun à l'ensemble de l'humanité. Celle-ci peut en tirer le meilleur parti pour consolider les liens d'entente entre les peuples et préserver la paix et la sécurité mondiales.

Article 2 : La diversité culturelle comme facteur de développement global durable

Reconnaître et protéger la diversité culturelle dans le cadre d'une politique internationale basée sur le dialogue et la paix et le rejet de la loi du plus fort, voilà comment il devient possible de conjurer les dangers de toute logique faite de violence et de terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat. Cela signifie aussi qu'il faille célébrer le droit à la vie, à la dignité et à la liberté, ainsi que le droit des peuples colonisés à la résistance et à la sauvegarde de leur culture. Il importe aussi d'établir une nette

distinction entre ce qui relève du terrorisme pur et simple et le concept de résistance légitime.

La diversité culturelle peut constituer un facteur de développement, d'entente, de coexistence pacifique, de progrès économique et social, et une réponse aux disparités et déséquilibres qui caractérisent l'ordre international actuel. Elle peut aussi contribuer à faire valoir le respect de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel des peuples dont la culture et la civilisation font l'objet de tentatives de dénaturation, de falsification, d'occultation, de destruction et de confiscation, et stimuler la lutte contre la pauvreté, le rehaussement du niveau de développement et de production, la consolidation de la démocratie et l'élargissement de la participation populaire dans la prise de décision dans les secteurs administratif, culturel, économique et social.

Au moment où les industries culturelles dépendent de plus en plus des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), devenues de puissants vecteurs de création artistique, force est de soulager les pays les moins nantis du fardeau de la dette, leur permettant ainsi d'affecter davantage de fonds à la promotion de la culture locale, rétablir l'équilibre de leurs marchés qui se trouvent envahis par des produits culturels en provenance des pays riches, réduire le fossé numérique qui les sépare des pays industrialisés pour leur permettre de redevenir des pays producteurs de culture et contribuer, par là même, à la construction et à l'enrichissement de la civilisation humaine.

A cet égard, l'accent doit être mis sur ce qui suit:

- ◆ La promotion du tourisme culturel en tant que cadre propice au dialogue culturel et civilisationnel; tenir des colloques et des conférences pour développer la communication culturelle et avoir une connaissance directe de la culture de l'Autre, respecter la diversité et la pluralité des moyens, des contenus et des formes de création; connaître la culture islamique et assurer sa présence dans l'espace communicationnel mondial.
- ◆ L'étroite coopération avec les organisations internationales économiques et financières dans le but de mettre en place un projet à long terme visant à réduire l'écart qui ne cesse de s'élargir entre les pays riches et les pays pauvres, menace la diversité culturelle, réduit l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication dans le développement et empêche les pays pauvres de contribuer efficacement à l'établissement d'un ordre économique mondial juste.

- ◆ La conception de la mise en oeuvre des première et deuxième phases du plan d'action émanant du sommet mondial sur la société de l'information, appuyant ainsi la solidarité numérique entre les peuples.
- ◆ Les valeurs morales des différentes cultures doivent servir de base à la conception d'un système d'éthique universel; la reconnaissance des diverses sources du savoir et de la culture en les considérant comme des caractéristiques fondamentales de la société humaine et un capital propice au progrès de l'humanité.
- ◆ Les disparités économiques et sociales entre les peuples nécessitent la prise de mesures équitables, l'adoption de stratégies de développement adéquates et la création d'un espace permettant l'établissement de relations humaines équilibrées et favorisant le dialogue des civilisations, loin de toute violence et de tout extrémisme.
- ◆ La collaboration sur les plans international et islamique, grâce à la mise en oeuvre d'activités culturelles, permet de faire face aux défis du développement et de la mondialisation, avec toutes les évolutions technologiques qui l'accompagnent; la création d'un réseau de centres de recherche et d'information dans le domaine des politiques culturelles en vue d'atteindre le développement; l'examen de la création d'un observatoire qui sera consacré aux politiques culturelles, à la diversité culturelle et à la réflexion sur les politiques culturelles, dans le but de redéfinir les priorités, les programmes et les méthodes de travail et faire de la dimension culturelle une composante essentielle du développement.

Article 3: Diversité culturelle, interaction civilisationnelle et mondialisation

Les événements et les changements décisifs survenus à partir des années quatre-vingt-dix du siècle précédent, ont grandement affecté les infrastructures économiques et sociales de bon nombre de peuples. La domination d'un pôle unique, la mondialisation et la série de changements fulgurants qui a déferlé sur le monde au début de notre siècle forment en somme un contexte où foisonnent les contradictions politiques, économiques et sociales, un contexte où se voient confrontées à nombre de défis les nations du monde, notamment celles dont l'histoire et le patrimoine culturel se distinguent par leur richesse et leur diversité. Et la Oumma islamique en fait partie. Ainsi, dans un contexte marqué par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la réduction des distances et le rapprochement des peuples, la mondialisation tente de consacrer un modèle unique et omniprésent au point d'annihiler les spécificités culturelles des différentes sociétés et menacer de disparition leurs composantes identitaires et civilisationnelles.

Entre autres conséquences, la mondialisation engendre une uniformisation et une standardisation culturelle appauvrissante. Cela dit, la mondialisation peut aussi constituer une chance que les peuples musulmans doivent saisir pour faire connaître leurs culture et civilisation et avancer dans la voie du progrès. Elle doit également servir de moyen pour consacrer l'identité mais aussi la diversité culturelle et favoriser la complémentarité et l'interaction des différents affluents de la culture islamique, sans négliger la communication avec les autres peuples.

Face à ce défi, la meilleure attitude à adopter consiste à bien connaître sa culture et à en être fier pour pouvoir s'y adosser, tout en continuant de créer, de diversifier, de partager et de communiquer avec les autres. C'est pourquoi, les peuples du monde islamique doivent participer activement à la production culturelle contemporaine, en y jouant un rôle actif, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, afin qu'ils puissent sauvegarder leur culture, comprendre la culture de l'Autre et posséder les nouvelles technologies de l'information et de la communication, considérées aujourd'hui comme l'un des moyens fondamentaux à même de faire entendre la voix du monde islamique, transmettre sa culture à l'Autre et s'engager avec lui dans un dialogue constructif.

Tenant compte de ce qui précède, l'accent doit être mis sur ce qui suit:

- ◆ La diversité culturelle et la pluralité civilisationnelle font partie du processus de la mondialisation en tant que vecteur et non en tant qu'obstacle. Si bien qu'il convient de respecter les spécificités culturelles et civilisationnelles dans une planète réduite aux dimensions d'un village planétaire grâce au progrès révolutionnaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication menant le monde vers davantage d'homogénéité.
- ◆ Les valeurs de pluralité et de diversité culturelles ne doivent pas servir de prétexte pour disqualifier l'Autre. Mieux encore, il est de notre devoir de saisir les opportunités et les moyens offerts par la mondialisation pour favoriser encore davantage la solidarité, l'échange et la cohabitation des peuples.
- ◆ La volonté commune de construire un monde qui tire sa force de la communication, de l'information et de l'entente entre les cultures et qui encourage à l'établissement d'une vraie culture de paix par le biais de la diversité des valeurs culturelles et morales.
- ◆ Le soutien des efforts internationaux déployés aux fins d'élaborer une convention internationale pour le respect de la diversité humaine créative afin d'empêcher toute tentative visant à exterminer une langue, une culture ou une race, et considérer cette convention comme l'une des références en matière de stratégies d'avenir pour le développement.

Article 4: Apport de la culture et de la civilisation islamiques à la diversité culturelle

La culture islamique, comme l'histoire en témoigne, est une culture de progrès, de création, de science et d'action. Elle a toujours respecté la diversité des autres cultures et civilisations ainsi que leur cohabitation à l'intérieur d'une large zone géographique où il est fait profession d'islam. Et ce, nonobstant la différence de leurs langues, cultures et civilisations spécifiques. Ceci représente la meilleure preuve historique que l'islam est une religion qui prône la culture de dialogue et de tolérance, quelle que soit la conjoncture.

La culture et la civilisation islamiques s'appuient sur le principe que l'acquisition du savoir est une prescription religieuse, nonobstant les difficultés qu'elle peut impliquer. Si bien qu'elles ont apporté au patrimoine universel une large contribution qui s'est exprimée dans les sciences, les arts et les lettres. L'islam a fait de l'acquisition et de la quête du savoir une obligation, quelles que soient les distances à parcourir.

Les différentes générations s'inspirent des innombrables apports de la civilisation islamique, une civilisation qui a toujours oeuvré pour le progrès, la paix, le bien-être moral et matériel et constitué une source d'enrichissement de par son magnifique patrimoine scientifique et culturel. Pour concrétiser ces principes, il faut:

- ◆ Créer des prix et des bourses de mérite au profit d'individus et d'institutions ayant apporté une contribution intellectuelle distinguée dans la promotion du dialogue des civilisations; faire connaître la civilisation islamique, ses valeurs tolérantes, ses éternels chefs-d'œuvre ainsi que ses apports qualitatifs à la civilisation humaine.
- ◆ Activer la communication avec le Monde en accordant de l'intérêt aux centres culturels islamiques à l'étranger, veiller à soutenir les centres internationaux de recherche qui abordent objectivement les questions touchant le Monde islamique, poursuivre la création d'instituts et de centres similaires dans les capitales les plus importantes, tenir des colloques conjoints, organiser des caravanes et des expositions et intensifier la coopération avec les réseaux satellitaires et électroniques actifs dans le monde.
- ◆ Encourager les grandes maisons d'édition à traduire les chefs d'oeuvre et les études islamiques de valeur dans les langues à large diffusion, promouvoir leur commercialisation et encourager la coproduction de programmes télévisés, de documentaires et d'ouvrages de référence sur la

diversité et la richesse des sources de la culture islamique et l'apport multidimensionnel de celle-ci à la civilisation humaine et au renforcement de l'entente et de la connaissance avec l'Autre.

Article 5 : La diversité culturelle par la contribution de tous et au service de tous

La tendance de plus en plus forte dans le monde extérieur vers l'usage des nouvelles technologies de l'information dans le domaine de la culture, de la préservation de la diversité culturelle et de la promotion du dialogue inter-civilisationnel se transmet progressivement mais assurément au Monde islamique. Cela exige la préparation, dès aujourd'hui, des générations montantes aux mutations qui atteignent déjà le Monde islamique et ce, en faisant de l'Internet une culture intrinsèque à l'esprit de ces générations, l'objectif étant de passer du statut de peuples consommateurs à une société productrice de ces technologies. La diversité culturelle, beaucoup plus que l'homogénéité ou la symétrie, est à même de contribuer à l'enrichissement de la vie culturelle, à condition de ne pas tomber dans l'oblitération et la désintégration.

Dans ce contexte, il convient de réaffirmer ce qui suit :

- ◆ Le respect des rites et rituels religieux, ainsi que des textes sacrés, écrits ou oraux, en tant que fondements des religions des nations et des peuples, au même titre que le respect du genre humain et des différences culturelles.
- ◆ Nécessité de poursuivre la promotion des institutions qui se chargent de la diffusion de la culture dans le monde islamique, de les moderniser et d'y apporter des réformes structurelles et organisationnelles complémentaires dans tous les domaines culturels, de manière à garantir leur adéquation aux exigences des bénéficiaires de l'action culturelle.
- ◆ L'élaboration des législations qui interdisent le pillage, la destruction, l'endommagement et le commerce illicite du patrimoine et considèrent que ces actes portent atteinte à la sécurité culturelle.
- ◆ La promotion de la dimension mondiale de la culture islamique, à travers les investissements étrangers, ce qui favorise l'accès aux marchés étrangers et la mise à profit des expertises évoluées dont disposent les Etats développés et ce, autant au niveau de la production que de la diversité des sources de celle-ci.

Article 6 : Diversité culturelle et vision islamique des droits de l'Homme et de la culture de la justice et de la paix

Depuis l'apparition de la culture et de la civilisation islamiques, les peuples musulmans ont toujours manifesté leur volonté de participer, à égalité de droits et de devoirs, aux côtés de tous les autres peuples, à l'édification d'un monde de paix, de justice, d'égalité et de tolérance, fondé sur le respect des droits humains et de la dignité dans ses dimensions morale et matérielle, et de considérer la diversité culturelle et le droit à la différence comme des droits humains à part entière tels que régis par l'islam et définis par la législation internationale.

Comme par le passé, les peuples musulmans proclament à nouveau leur attachement à la culture de la justice, de la paix et de la tolérance car la paix est une condition incontournable pour le progrès des peuples et la coexistence entre les civilisations, en même temps qu'elle est, au sens de la présente Charte, inséparable de l'impératif de justice. En effet, la paix postule le respect des droits humains, une volonté commune et sincère de vivre ensemble autour des valeurs partagées et le respect des droits des peuples à préserver leur identité, leur culture, et leur civilisation propres, ce qui constitue un apport considérable au patrimoine culturel et civilisationnel de l'humanité.

Par ailleurs, la paix exige le respect de l'Autre, de sa culture, de sa civilisation, de sa morale, de sa religion et de la volonté vécue dans les actes de rationaliser l'utilisation des richesses naturelles et de protéger l'environnement, en pensant aux intérêts des générations futures. Pour cela, il convient de réaffirmer ce qui suit :

- ◆ La préservation et la défense de la diversité culturelle, le soutien aux pays pauvres pour la conservation de leur patrimoine et la réhabilitation de leurs civilisations sont le préalable à l'ancrage de la culture de la paix et la donnée incontournable pour le règlement des conflits et la lutte contre toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme, que celles-ci soient le fait d'individus, de groupes ou d'Etats.
- ◆ La volonté de tisser des liens plus forts que par le passé entre la culture islamique et les autres cultures et d'enrichir leur interaction dans tous les domaines, dans l'objectif de servir la sécurité et la paix et sans porter préjudice à la diversité culturelle et à la créativité de ces peuples.
- ◆ Le droit à la diversité et à la pluralité culturelles au même titre que le respect mutuel des composantes culturelles et civilisationnelles constituent des conditions *sine qua non* pour l'établissement d'un

dialogue équitable, le maintien de la coexistence pacifique et le raffermissement du système des droits culturels des peuples.

Article 7 : Diversité culturelle et créativité

La préservation de la diversité culturelle exige une action soutenue, qui englobe l'encadrement adéquate des politiques culturelles, le soutien des projets et des initiatives, la promotion et le développement des industries culturelles, l'appui aux acteurs et créateurs culturels, la préservation des biens et des services culturels, la prise en compte de tous les patrimoines culturels, matériels et immatériels, le renforcement des capacités de création et de diffusion, à l'échelle mondiale, nationale et régionale, grâce, notamment, à des partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile, par une démarche fondée sur l'authenticité et l'ouverture.

La maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) doit contribuer à enrichir la langue arabe et les langues des peuples musulmans, afin de les mettre en adéquation avec le progrès scientifique mondial.

Pour sa part, la traduction doit également contribuer à la promotion de l'interactivité et de l'échange culturels, le transfert des connaissances et des technologies modernes, notamment celles relatives aux technologies de l'information et à la promotion du patrimoine culturel.

Partant, il convient d'appeler à :

- ◆ La mobilisation des potentiels de créativité que recèlent les pays islamiques et ce, par la conception d'une politique culturelle vigilante qui assure le suivi de la production culturelle dans le Monde islamique, en analyse les composantes, en assure la documentation et la hisse au rang d'une véritable industrie de manière à en améliorer la qualité, à l'enrichir davantage et à la doter d'une réelle valeur ajoutée.
- ◆ La mise en place des conditions permettant aux créateurs de s'attacher à leur statut en tant que producteurs libres dans la société, en mesure de s'assumer et d'investir de nouveaux secteurs d'activité pour s'assurer leurs propres moyens de subsistance.
- ◆ L'encouragement des rencontres et de l'interactivité culturelles entre les créateurs dans les pays islamiques et leurs homologues dans les autres pays, le soutien à l'activité créative et à la participation effective et équitable des créateurs aux diverses activités culturelles.

- ◆ Le soutien aux jeunes talents issus des différents pays islamiques, le renforcement de l'intérêt accordé à la matière culturelle destinée aux enfants et aux jeunes quant à la teneur et aux supports culturels utilisés de manière à les préparer, à les doter de plusieurs outils d'auto-immunisation et à faciliter leur intégration dans la société du savoir et leur habilitation au développement et à l'exploitation de l'intelligence.

Rôle de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)

Principal mécanisme chargé de la diffusion de cette Déclaration et du suivi et de l'évaluation de sa mise en oeuvre, l'ISESCO est appelée à :

- ◆ Veiller à diffuser les principes énoncés par la présente Déclaration, les faire connaître et promouvoir leur prise en compte et leur respect par les parties officielles et les structures civiles, inciter les Etats du Monde islamique à les intégrer dans leurs politiques culturelles et de développement, à les prendre en considération dans leurs propres rapports et dans leurs rapports avec les autres peuples et nations.
- ◆ Redoubler d'efforts en vue de promouvoir l'interactivité culturelle et le dialogue des civilisations et d'encourager la diversité culturelle à l'intérieur et à l'extérieur des Etats du Monde islamique.
- ◆ Développer la coopération et le partenariat avec les institutions et les instances culturelles nationales, régionales et internationales en vue de renforcer davantage la coordination des points de vue et des positions et d'harmoniser les desseins et les objectifs, la fin ultime étant la promotion de la dynamique culturelle, la consécration des principes de justice et de paix et la sensibilisation de l'opinion publique et de la communauté internationale aux risques de la mondialisation.

Rôle des Etats islamiques :

- ◆ Intégrer le thème de la diversité culturelle et du dialogue des civilisations en tant qu'axe dans les projets de programmes des capitales culturelles islamiques.
- ◆ Activer le rôle des universités des Etats membres dans la diffusion de la présente Déclaration et la réalisation de ses objectifs et ce, à travers les recherches, les études et les conventions de partenariat et de jumelage, la

conception de curricula et de programmes adéquats et la création de chaires spécialisées dans ce domaine.

- ◆ Mobiliser les universités, les intellectuels, les écrivains, les artistes, les cinéastes, les mouvements des jeunes, des femmes, des personnes âgées, les structures de la société civile, le secteur privé et les professionnels des médias pour le renforcement de la culture de la justice, de la paix et du dialogue des cultures et des religions, la coexistence pacifique et l'entente et ce, à travers les mécanismes, moyens et méthodes qui conviennent à chaque partie.
- ◆ Jouer un rôle efficient en vue de mettre en exergue les valeurs de coexistence et de tolérance en islam et défendre le principe de la diversité culturelle et ce, à travers la coopération avec les organisations et les instances spécialisées dans le Monde islamique et dans le cadre du respect des chartes et des lois en vigueur dans leurs pays.